

**Compte rendu
de la réunion tenue
à la salle du Club Optimiste
de Sainte-Sophie**

le 25 mai 2006

Préparé par



1325, avenue Charles-Huot
C.P. 42008, succ. Saint-Louis
Québec (Québec) G1W 4Y3

TABLE DES MATIÈRES

1- ACCUEIL DES PARTICIPANTS.....	2
2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	2
3- COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 23 FÉVRIER 2006	2
4- RAPPORT D'ACTIVITÉS	4
4.1 COMITÉ TECHNIQUE AGRICOLE	4
4.2 REGISTRE DES PLAINTES.....	4
4.3 ..ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX	7
5 QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES	8
6 SUIVI DES ACTIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES GOÉLANDS.....	9
6.1 RECHERCHE D'APPUIS	9
6.2 DÉMARCHES AUPRÈS DES AUTORITÉS	10
6.3 INFORMATION AU PUBLIC	11
7 RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE VIGILANCE.....	11
8 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ.....	13
8.1 RENOUELEMENT DU PRÉSIDENT	13
8.2 MANDAT DU COMITÉ TECHNIQUE AGRICOLE	13
9 RÈGLEMENT SUR LES REDEVANCES EXIGIBLES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	14
10 PROCHAINE RÉUNION	14

ANNEXES :

- Annexe 1 : Liste des présences
- Annexe 2 : Ordre du jour
- Annexe 3 : Correspondance avec Gaz Métro
- Annexe 4 : Correspondance avec la Direction de la santé publique des Laurentides
- Annexe 5 : Registre des plaintes
- Annexe 6 : Présentation sur les résultats d'échantillonnage suite au déversement
- Annexe 7 : Présentation sur les résultats d'échantillonnage des eaux souterraines
- Annexe 8 : Correspondance et documents sur le dossier des goélands
- Annexe 9 : Rapport annuel 2005 et communiqué de presse
- Annexe 10 : Règlement sur les redevances sur l'élimination

1- ACCUEIL DES PARTICIPANTS

À 19 h 20, M. André Delisle, animateur, souhaite la bienvenue aux participants. La liste des présences et l'ordre du jour sont présentés dans les annexes 1 et 2.

M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques de Waste Management, remercie les gens de s'être déplacés encore nombreux à cette rencontre. Il invite les participants à se présenter.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Dussault propose d'ajouter à l'ordre du jour un point sur la récente promulgation du « Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles ».

Comme à l'habitude, il est convenu de permettre l'ajout de points de discussion à la fin de la réunion si nécessaire.

3- COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 23 FÉVRIER 2006

Les participants ont reçu le compte rendu à l'avance. Quelques commentaires sont émis :

Commentaires des participants

<i>À la page 3 : On mentionne la perte de 32 hectares de terres agricoles, on indique pourtant 65 h dans le rapport annuel. Quelle est la quantité réelle?</i>	M. Dussault rappelle que Waste Management avait fait une demande pour 65 hectares au départ, mais que l'autorisation n'est que de 32 hectares. On devrait donc lire 32 hectares dans les deux documents.
--	--

Action de suivi :

Corriger le rapport annuel pour indiquer la compensation de 32 hectares.

<p>À la page 5 :</p> <p><i>Dans la rubrique Registre des plaintes, on mentionne que les opérations d'implantation de branchement des puits de captage au réseau de Gaz Métro ont été la source de plaintes quant aux odeurs. La situation est-elle maintenant corrigée?</i></p>	<p>Le président du Comité de vigilance, M. Yvon Berthiaume, profite de l'occasion pour informer les participants d'une correspondance de M. Pierre-André Blais de Gaz Métro du 23 mars, dans laquelle il indique que des travaux supplémentaires sont nécessaires, comme la pose d'un filtre au charbon dans le système des brûleurs. On compte terminer cette semaine. La lettre est à l'annexe 3.</p> <p>Waste Management explique que les odeurs ne sont pas dues aux équipements installés par Gaz métropolitain, mais au produit lui-même traité. Le filtre au charbon semble la solution la plus appropriée. Si cela ne suffit pas, d'autres solutions sont envisagées.</p> <p>Une mise au point sera faite à la prochaine rencontre.</p>
---	---

Action de suivi :

Pour la prochaine réunion, faire le suivi sur les travaux entrepris pour enrayer les odeurs dues à la valorisation des biogaz.

<p>À la page 11 :</p> <p><i>Waste Management a-t-il donné suite à la suggestion de M. Beauregard, membre du Comité de vigilance, de parrainer une analyse des eaux des lacs voisins quant à la teneur de coliformes totaux et de phosphores totaux, avant, pendant et après la venue des goélands, afin de mesurer le degré de pollution qui leur est propre?</i></p>	<p>M. Dussault réaffirme l'ouverture de Waste Management à un tel projet, en soulignant que les modalités seront discutées avec M. Beauregard, président de l'association des propriétaires riverains. Ce dernier étant absent, il communiquera avec lui sous peu.</p>
<p><i>Quelle aide sera privilégiée par Waste Management pour le projet?</i></p>	<p>Waste Management assumera les analyses dans des laboratoires accrédités.</p>

	<p>M. Berthiaume informe les participants qu'il a rencontré, avec M. Beauregard, les responsables du Département de Santé publique sur ce sujet.</p> <p>Les personnes rencontrées ont confirmé par écrit que le lien entre la pollution et les oiseaux est probable, mais aucunement prouvé. La lettre est à l'annexe 4.</p> <p>Toutefois, on conseille de ne pas boire l'eau des lacs et prendre certaines précautions. Le sujet est traité au point 8 de la présente réunion.</p>
--	---

4- RAPPORT D'ACTIVITÉS

4.1 COMITÉ TECHNIQUE AGRICOLE

M. Dussault informe les participants que la réunion prévue du Comité technique agricole n'a pas eu lieu et qu'elle doit se tenir sous peu. Le sujet du mandat est traité au point 9 de la présente réunion.

4.2 REGISTRE DES PLAINTES

M. Simon Mercier, directeur des opérations du site d'enfouissement de Sainte-Sophie, dépose le **Registre des plaintes** au Comité de vigilance. Depuis le 23 février, trois plaintes ont été reçues (annexe 5).

4.2.1 Accident technologique le 24 mars 2006 :

Au moyen de photos et de plans du site, M. Mercier explique que le jeudi soir 24 mars 2006, un opérateur a constaté un écoulement de lixiviât à partir du bassin de rétention. Un plan d'urgence s'est immédiatement déclenché sur trois fronts :

- Colmatage de la brèche;
- Pompage des eaux déversées pendant 4 jours;
- Échantillonnage par la firme Dessau Soprin de l'eau qui s'est écoulée vers l'est, afin d'éviter la pollution dans le milieu.

De plus, Waste Management a rapidement avisé Urgence Environnement (MDDEP), de même que la municipalité de Sainte-Sophie et le président du Comité de vigilance. M. Berthiaume s'est rendu sur place et a pu suivre les travaux. Les résultats des échantillonnages ont été remis au MDDEP qui a assuré un suivi environnemental.

Les principaux résultats des échantillonnages sont les suivants :

- Bassin 3 : Les phénols totaux et des coliformes dépassent les normes.
- Bois 1 : Taux élevés en coliformes et en phénols. Tout est revenu à la normale le mercredi suivant.
- Ruisseau sud-est : Légère variation des polluants, rapidement revenue à la normale.
- Puits SSA: Aucune variation.
(près de la croix)
- Puits AS17 : Variation semblable à la situation en mars 2005 (activité habituelle (eau souterraine) au printemps).

Le constat final :

La brèche a été créée par un terrier animal. Elle a été colmatée. Environ 815 mètres cubes d'eau ont été pompés en 4 jours; ces eaux ont été retournées au bassin ou transportées à l'usine de traitement des eaux usées de Mirabel (Saint-Canut). La pollution du secteur a été évitée.

Les mesures correctives :

Des mesures ont été prises pour inspecter les digues plus systématiquement. Les étangs non aérés du secteur sud-est du site seront démantelés sous peu.

La présentation de M. Mercier figure à l'annexe 6.

Questions des participants

<i>Y a-t-il eu infiltration d'eau dans le sol?</i>	Non, la brèche était en surface, le déversement a été latéral. L'eau ne peut percoler en grande quantité dans le sol à cause des couches d'argile.
<i>Y a-t-il des chances que des situations semblables surviennent en été ? Pouvons-nous apposer des senseurs?</i>	WM ne peut poser des senseurs, les bassins sont immenses. Les gardiens de sécurité sont à l'affût de tels événements et exercent une surveillance constante.
<i>Quand prévoit-on démanteler les étangs?</i>	WM a prévu démanteler tous les étangs en 2006. Dès que les tests d'étanchéité du nouveau système de traitement des eaux seront satisfaisants, on pourra vider les étangs.

	En attendant l'utilisation effective du bassin de traitement, une partie des eaux de lixiviation est acheminée par camion à l'usine de traitement des eaux de Mirabel (Saint-Canut). Évidemment, toutes les eaux transportées doivent respecter les normes de traitement.
<i>Y a-t-il un lien avec les conditions de température?</i>	Oui. Par temps sec, ou en période de grande chaleur, l'eau de lixiviation qui repose dans les étangs ne peut pas être rejetée à la rivière, à cause du débit faible et du manque d'oxygène.
<i>Est-ce la première fois que les eaux de lixiviation sont traitées à l'extérieur?</i>	Non, WM a utilisé cette formule il y a deux ans, aussi dans une situation d'urgence.

4.2.2 Plainte de bruit et d'odeur le 1^{er} avril :

Le constat :

Cette plainte a été faite suite aux travaux de raccordement des puits de captage des biogaz avec le système de traitement et de transport du gaz qui alimente Cascades.

Les mesures de correction :

Les partenaires du projet ont été sensibilisés. Des actions sont proposées, soit l'installation d'un filtre à charbon sur la cheminée d'évacuation.

Questions posées par les participants

<i>Dans une lettre du président du Comité de vigilance, Gaz Métro prétend que les odeurs ne sont pas liées à l'équipement en place, mais au produit. Est-ce exact?</i>	Les odeurs proviennent du processus de déshydratation du biogaz. C'est le sous-produit qui émane de la cheminée qui cause les odeurs. D'où la proposition d'installer d'un filtre au charbon.
<i>Gaz Métro aurait-il pu rebrûler les résidus de traitement?</i>	Cette avenue a été essayée, sans succès.
<i>D'autres sites d'enfouissement produisent de l'électricité à partir du méthane. Pourquoi ne pas avoir fait ce choix à Sainte-Sophie?</i>	WM procède à cette forme de valorisation dans d'autres sites. De tels projets demandent aussi une combustion des biogaz. Il y a aussi un risque d'odeur. Un tel projet à Sainte-Sophie aurait coûté trop cher à cause des bas prix de l'électricité.

	Des projets semblables sont plus lucratifs aux États-Unis, parce que l'électricité est très coûteuse.
<i>Le problème d'odeur semble avoir été résolu ailleurs. Gaz Métro ne peut-elle pas apprendre des autres expériences?</i>	Gaz Métro a testé plusieurs techniques connues et utilisées dans des domaines similaires. Elle a réalisé d'importantes recherches. Si l'installation du filtre à charbon ne s'avère pas concluante, d'autres avenues seront envisagées.
<i>La composition des biogaz et les odeurs sont-elles différentes dans les autres sites d'enfouissement?</i>	Les gaz générés varient d'un site à l'autre. Mais le méthane occupe toujours une proportion d'environ 40 à 50 % des émanations, le reste est composé surtout du CO ₂ . Les autres gaz sont sous forme de trace; parmi eux, les gaz sulfureux sont les plus odorants.

4.2.3 Plainte d'odeur les 13 et 14 mai :

Le constat :

Les odeurs ont été créées par les déchets frais déversés sur le site.

Les mesures de correction :

WM a demandé aux opérateurs de restreindre les dimensions du front de déchets et d'augmenter l'efficacité du recouvrement journalier.

4.2.1 ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX

M. Brien résume l'information qui a été donnée au cours des réponses aux questions sur l'accident technique du 24 mars. L'étanchéité du bassin construit récemment pose problème. WM espère trouver la solution d'ici un mois. Dès que les tests d'étanchéité seront concluants, les travaux seront terminés et toutes les eaux de lixiviation pourront être traitées sur place. Les étangs d'accumulation seront alors vidés.

Action de suivi :

Faire le point à la prochaine réunion sur l'étanchéité du nouveau système de traitement des eaux et sur le démantèlement des étangs.

5 QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES

M. Dussault rappelle que la ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé que Waste Management redouble de vigilance pour éviter que la pollution des eaux souterraines ait un impact direct sur la qualité de l'eau potable de la ville. À cet effet, un protocole a été signé entre les parties, dans lequel Waste Management s'est engagé à retenir les eaux qui s'écoulent de l'ancien site d'enfouissement et à ajouter des puits d'échantillonnage à des points critiques, en fournissant les résultats périodiquement.

Nous sommes à la troisième année de suivi. Les derniers résultats ont été remis au MDDEP et à la ville de Sainte-Anne-des-Plaines.

En comparant avec les résultats précédents, on constate que la situation s'est améliorée après la construction de la tranchée périphérique et l'opération d'une barrière hydraulique par pompage des eaux souterraines. Le démantèlement des vieux bassins est prévu en 2006 et constitue la dernière action importante qui aura une incidence positive sur la qualité des eaux souterraines.

M. Jimmy Côté, de la firme Golders et Associés, présente les résultats (voir la présentation à l'annexe 7).

Questions posées par les participants

<i>Le ministère exige combien d'échantillonnage dans de telles conditions?</i>	Le MDDEP exige 3 échantillonnages annuellement. WM a déjà réalisé 4 échantillonnages cette année, et 16 l'an passé.
<i>Considère-t-on cette eau de bonne qualité?</i>	Il faut savoir qu'une étude publiée en 2001 établit que l'aquifère de toute la région est de pauvre qualité. Cette piètre qualité est due principalement à la présence de fer et de manganèse à l'est et des sulfures au sud. Donc, en général, l'eau souterraine doit être traitée pour devenir potable.
<i>Dans le tableau de septembre, on constate que des coliformes fécaux sont présents dans 2 points. Pourquoi?</i>	Ces deux points sont près de la 1 ^{re} rue. Il n'y a pas de couche d'argile dans cette zone. Il faut aussi savoir que ces puits peuvent être aussi contaminés par les activités d'agriculture, par l'épandage de pesticides, par l'amendement des sols et par les pluies. Lors d'épandage agricole, il peut y avoir incubation des polluants pendant 3 mois environ, et les bactéries peuvent vivre 600 jours.

<i>Les pluies abondantes des dernières semaines ont-elles eu une incidence sur la qualité de l'eau souterraine ?</i>	Non, les niveaux mesurés sont demeurés les mêmes.
<i>L'eau est-elle de la même qualité en aval qu'en amont?</i>	Oui.

Le comité de suivi de Sainte-Anne-des-Plaines convient que la situation s'améliore et se dit satisfait des résultats.

6 SUIVI DES ACTIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES GOÉLANDS

Au nom du groupe de travail, M. Berthiaume fait état des actions entreprises depuis la dernière réunion. Les documents déposés sur ce sujet figurent à l'annexe 8.

6.1 RECHERCHE D'APPUIS

Deux démarches ont été entreprises :

- Lettre envoyée à tous les voisins pour connaître leurs préoccupations :
 - 9 personnes ont répondu seulement; il y a lieu de faire une relance.
- Lettre envoyée à tous les sites d'enfouissement :
 - 16 organismes ont répondu, dont 12 appuyant le processus et voulant participer à un front commun;
 - M. Berthiaume ajoute que dans sa correspondance, la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière mentionne que deux employés sont affectés par la Ville pour faire l'effarouchement, et que deux systèmes mécaniques, l'un simulant un chasseur et l'autre l'envol d'un faucon, ont été installés en complément. Cette action donne des résultats probants : de 4000, observés avant les interventions, il ne reste qu'une vingtaine de goélands.

Points discutés entre les participants

<i>Quel est le rôle d'un chasseur dans l'effarouchement?</i>	Il s'agit d'une silhouette de chasseur installée en haut d'un mât et relié à une bombonne de propane afin d'émettre des détonations imitant des coups de fusil. L'autre appareil consiste en une lanière de cuir ou de plastique qui monte le long d'un mât afin d'imiter l'envol d'un rapace. Ces méthodes ont été utilisées par WM avec résultat, mais elles doivent être accompagnées d'une autre action, puisque les oiseaux comprennent rapidement le leurre.
--	--

	De plus, il est préférable de faire l'effarouchement très tôt le matin, avant que les oiseaux aient faim, ce qui risque de déranger les voisins.
<i>Mme Latour informe les participants que les agriculteurs du secteur ont dénombré beaucoup plus de goélands cette année près des terres agricoles.</i>	WM a mobilisé une personne pour aider à résoudre le problème et demande aux voisins de donner le plus d'information possible.
<i>Le Comité fera connaître ses appuis au Service canadien de la Faune et au Ministère fédéral de l'Environnement</i>	WM a prévu rencontrer sous peu le SCF, M. Berthiaume sera invité à cette rencontre.
Est-ce que WM a des permis ailleurs pour l'effarouchement?	WM a obtenu un permis à Halifax pour l'abattage sélectif. À Ottawa, il y a un permis d'abattage de 20 oiseaux par semaine. WM a deux permis en Ontario, un en Nouvelle-Écosse, aucun en Alberta.
<i>Il faudrait envoyer plus de lettres aux agriculteurs et tenter d'obtenir plus de réponses</i>	On fera une relance
<i>Il faudrait avoir des photos</i>	

6.2 DÉMARCHES AUPRÈS DES AUTORITÉS

Direction de la Santé publique

Au cours du mois de mai, M. Berthiaume et M. Beauregard ont rencontré des représentants de la Direction de la santé publique (DSP) pour connaître leur analyse sur le sujet et pour obtenir leur appui s'il y a lieu.

Ces derniers affirment que la DSP ne peut émettre d'avis clair, la relation de cause à effet entre la présence de goélands et les risques pour la santé n'ayant pas été prouvée. Donc, la DSP n'interviendra pas officiellement.

La DSP soutient tout de même que la population doit être avisée et prendre des précautions, par exemple, ne pas boire l'eau provenant des cours d'eaux touchés, et faire des analyses régulièrement pour vérifier que la qualité de l'eau respecte les normes de protection de l'environnement et de la santé.

Un participant ajoute que le problème n'est pas reconnu comme il le devrait. Il donne comme exemple le livre de Robert Lapalme « Sauvons nos lacs », qui ne mentionne le problème qu'une seule fois, sans avancer ni analyse ni solution.

Municipalité de Sainte-Sophie

WM a remis un dossier complet sur la problématique des goélands au maire de Sainte-Sophie. Comme il l'avait annoncé à la dernière rencontre du Comité de vigilance, M. Brière a envoyé une lettre au Gouvernement, avec l'appui de la MRC.

6.3 INFORMATION AU PUBLIC

Un communiqué de presse est proposé à la réunion, pour sensibiliser les citoyens à la problématique et pour les informer sur les précautions à prendre. Le communiqué sera distribué aux médias sous peu.

Actions de suivi :

- Faire une relance auprès des voisins;
- Envoyer les lettres d'appui au Service canadien de la Faune;
- Rencontrer le Service canadien de la Faune (WM et le Comité de vigilance);
- Continuer les échanges avec les autres sites d'enfouissement;
- Envoyer le communiqué de presse;
- Faire un suivi à la prochaine réunion.

PAUSE

L'ordre du jour a été ajusté pour permettre la fin de la réunion à l'heure prévue.

7 RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE VIGILANCE

M. Delisle a présenté le premier Rapport annuel du Comité de vigilance, qui avait été distribué aux membres pour lecture avant la réunion (annexe 9). Le Rapport annuel sera envoyé au MDDEP, aux autorités municipales et aux médias, dans la semaine du 5 juin. Ceux et celles qui n'ont pas eu le temps de lire attentivement le document pourront faire parvenir leurs commentaires à M. Berthiaume.

Quelques commentaires ont été apportés séance tenante : il s'agit de coquilles ou de précisions qui ont été prises en note par Mme Anastasakis.

Un participant en profite pour souligner l'appui de Cascades, qui a affirmé en conférence de presse que le partenariat avec Waste Management a pu aider au redressement financier de l'entreprise, à cause des économies d'énergie.

Actions de suivi :

- **Mettre à jour la liste de distribution des communiqués de presse;**
- **Faire parvenir le Rapport annuel aux autorités compétentes;**
- **Envoyer les communiqués de presse et les rapports corrigés dans la semaine du 5 juin.**



8 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ

8.1 RENOUVELLEMENT DU PRÉSIDENT

Comme le mandat du président du Comité de vigilance est pour un an, tous conviennent unanimement de renouveler le mandat du président actuel pour une autre année. M. Berthiaume remercie l'assistance pour sa confiance.

8.2 MANDAT DU COMITÉ TECHNIQUE AGRICOLE

Comme il en a été question au point 4 de la réunion, le Comité technique agricole (CTA) doit terminer son mandat dans les prochaines semaines.

En effet, les membres actuels estiment que leurs préoccupations sont intégrées dans le mandat actuel du Comité de vigilance. Quant au projet de compensation financière par Waste Management pour l'utilisation de 32 hectares de sols agricoles pour les activités d'enfouissement, un organisme spécialisé en la matière sera bientôt mis sur pied avec la participation du Centre local de développement (CLD).

À leur prochaine réunion, les membres du Comité vont s'assurer que ces deux missions initiales sont effectivement prises en charge par d'autres instances :

- Mandat de suivi environnemental
 - Ce mandat devrait être pris en charge par le Comité de vigilance;
- Mandat de partenaire de WM pour décider des priorités financières pour les activités agricoles
 - Le CTA propose la création d'un organisme à but non lucratif, sous l'égide du CLD;
 - Le CLD propose de gérer le fonds sous la direction d'un comité indépendant décisionnel. Cette structure aurait pour avantage de mettre à contribution l'expertise du CLD et de donner accès à des ressources externes additionnelles, notamment des subventions. WM approuve cette proposition

La rencontre du CTA devrait se tenir en juin. Un rapport sera soumis à la prochaine rencontre du Comité de vigilance.

Actions de suivi :

- Rencontre en juin du CTA;
- Rédaction d'un rapport pour la prochaine rencontre du Comité de vigilance.

9 RÈGLEMENT SUR LES REDEVANCES EXIGIBLES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

M. Dussault informe les participants de la publication dans la Gazette officielle du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles.

Ce règlement instaure une taxe de 10 \$/tonne pour tous les déchets éliminés par les municipalités et les entreprises, et en fixe les conditions. Il entrera en vigueur dès le 23 juin 2006. Selon les termes du règlement, Waste Management prévoit prélever de 9 à 10 millions de dollars annuellement auprès de ses clients et remettre ces sommes au Gouvernement du Québec, comme l'exige le règlement.

Mme Simard informe les participants des démarches entreprises par les municipalités pour être soustraites à cette redevance obligatoire. S'il y a des développements, les membres du Comité de vigilance en seront informés.

Le texte du Règlement se trouve à l'annexe 9.

10 PROCHAINE RÉUNION

Les participants conviennent de tenir la prochaine réunion le jeudi 14 septembre à 19 h.

La réunion se termine à 22 h.

Stella Anastasakis
Rapporteure pour la rencontre

Annexe 1
Liste des participants

PRÉSENCES À LA RÉUNION DU 24 MAI 2006

Comité de vigilance

M. Yvon Berthiaume, président
M^{me} Danielle Simard
M^{me} Marie-Josée Desrosiers
M^{me} Céline Mul
M^{me} Lorraine Couet
M. Robert Vedrine
M. Robert Proulx
M^{me} Sonia Paquette
M^{me} Renée Latour
M. Roger Landry
M. André Boucher

Invité

M. Jimmy Côté, Golder et Ass.

Pour Waste Management

M. Simon Mercier
M. Daniel Brien
M. Martin Dussault

M. André Delisle, *Transfert Environnement*
M^{me} Stella Anastasakis, *Transfert Environnement*

Annexe 2
Ordre du jour

Comité de vigilance

Site d'enfouissement de Waste Management à Sainte-Sophie

Jeudi 25 mai 2006

19h

Ordre du jour (proposition)

- | | |
|---------|--|
| 19 h | Mot de bienvenue |
| 19 h 10 | Approbation du compte rendu (réunion du 23 février 2006) |
| 19 h 15 | Rapports d'activités <ul style="list-style-type: none">• Comité technique agricole• Registre des plaintes• État d'avancement des travaux du système de traitement des eaux |
| 19 h 30 | Qualité des eaux souterraines :
Rapport de situation 2005 (Comité SAP) |
| 19 h 50 | Suivi des actions du Groupe de travail sur les goélands |
| 20 h 20 | Pause |
| 20 h 30 | Rapport d'activités du Comité |
| 21 h | Échanges sur les dossiers prioritaires <ul style="list-style-type: none">- liste proposée par WM- priorités du Comité |
| 21 h 15 | Fonctionnement du Comité :
renouvellement du Président
mandat du CTA |
| 21h 25 | Prochaine réunion |
| 21h 30 | Fin de la rencontre |

**Annexe 3
Correspondance avec
Gaz Métro**

**Annexe 4
Correspondance avec
la Direction de la santé
publique des Laurentides**

Annexe 5
Registre des plaintes

**Annexe 6
Présentation sur les
résultats d'échantillonnage
suite au déversement**

**Annexe 7
Présentation sur les
résultats d'échantillonnage
des eaux souterraines**

**Annexe 8
Correspondance et
documents sur le dossier
des goélands**

**Annexe 9
Rapport annuel 2005 et
communiqué de presse**

**Annexe 10
Règlement sur les
redevances sur l'élimination**